

Annule et Remplace
Lettre d'information aux porteurs du FCP absorbé
PALATINE EQUILIBRE
(code ISIN **FR0000978421**)

Paris, le 18/08/2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du fonds PALATINE EQUILIBRE.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons que le comité de direction de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT dans sa séance du 21 mai 2021 a décidé de fusionner votre fonds **PALATINE EQUILIBRE dans le fonds PALATINE CRISTAL EQUILIBRE**.

L'opération de fusion a pour objectif une simplification de la gamme des OPCVM par le regroupement des actifs et permettra de vous apporter un OPCVM offrant plus d'opportunités d'investissement du fait d'une taille d'encours plus significative.

PALATINE EQUILIBRE, FCP de classification mixte, peut s'exposer aux actions tout comme aux placements taux, en détention directe ou via des OPC sans contrainte géographique ou de classification.

PALATINE CRISTAL EQUILIBRE, FCP de classification mixte, peut également s'exposer aux actions et aux taux via des OPC, mais la détention de titres vifs ne peut concerner que des titres de créance et des instruments du marché monétaire à hauteur de 25 % de l'actif. A compter du jour de la fusion, le fonds réduira son exposition aux marchés actions qui sera comprise entre 30% et 60% de l'actif au lieu de 50%-80% jusqu'alors. L'exposition aux marchés taux et monétaire sera comprise entre 40% et 70% au lieu de 20%-50%.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération de fusion/absorption prendra effet le 27 septembre 2021.

Attention pour le bon déroulement de cette opération, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 22/09/2021 à 11h30 jusqu'au 28/09/2021 inclus. Le fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de PALATINE EQUILIBRE sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 22/09/2021.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 22/09/2021 à 11h30.

Cependant, nous vous rappelons que le fonds ne comporte pas de frais de sortie. Cette cession serait alors soumise à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions de valeurs mobilières.

Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement / risque : Oui
Augmentation du profil de risque : Oui
Augmentation potentielle des frais : Oui

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif ¹)))

Les deux fonds ont un profil assez similaire mais certaines marges de manœuvre prévues dans la stratégie du fonds absorbant pourraient, si elles étaient mises en œuvre, se traduire par une évolution très significative du profil de rendement / risque

Vous trouverez en annexe 1 le graphique comparatif des VL de chacun des fonds.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRRI et de l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article.

Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des titres PALATINE EQUILIBRE remis à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Quelles sont les principales différences entre PALATINE EQUILIBRE dont vous détenez des parts actuellement et les futures parts A de PALATINE CRISTAL EQUILIBRE ?

	AVANT PALATINE EQUILIBRE OPCVM absorbé	APRES PALATINE CRISTAL EQUILIBRE OPCVM absorbant
Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique	FIA	OPCVM
Objectif de gestion	L'objectif du FCP est de rechercher une plus-value sur un horizon de 2 ans grâce à une gestion totalement discrétionnaire. Le FCP investit dans une sélection d'OPC actions et de taux et peut avoir un fort volant de placements monétaires ou une couverture du risque actions (par le biais d'instruments financiers à terme).	Le FCP vise à atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, sur un horizon de 5 ans grâce à une gestion discrétionnaire d'un portefeuille diversifié constitué d'une sélection d'OPCVM et FIA actions, obligations et monétaires.
Durée de placement recommandée	2 ans	5 ans
Indicateur de référence	60 % Eurostoxx50 DNR + 40 % EONIA capitalisé	45 % Eurostoxx50 DNR + 55 % Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans
Stratégie d'investissement	Le gérant vise à réaliser l'objectif de gestion en exposant le portefeuille sur différentes classes d'actifs en détention directe ou via des OPC, en fonction de ses anticipations du niveau de risque et de rentabilité sur la base d'une allocation stratégique.	Le portefeuille peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM et de FIA de droit français et/ou européen et peut être concentré sur quelques OPCVM et FIA. Les Stratégies visent à investir dans la sélection la plus adéquate. Le portefeuille pourra être investi via des OPCVM et FIA sur les marchés actions entre 30% minimum et 60% maximum de l'actif net, et sur les marchés taux et monétaire enter 40% et 70%.

Modification du profil rendement/risque														
Niveau de risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
Niveau de risque de change supporté	10 % maximum							10 %						

Exposition aux risques			
	PALATINE EQUILIBRE	PALATINE CRISTAL EQUILIBRE	Evolution (1)
Actions	0 % à 100 %	30 % à 60 %	+ ou -
Taux	0 % à 100 %	40 % à 70 %	+ ou -
Sensibilité	NC	+1 / +6	+

- (1) « + » Les risques actions et taux augmentent car l'exposition minimum augmente (30% et 40% vs 0%)
« - » Les risques actions et taux diminuent car l'exposition maximum diminue (60% et 70% vs 100%).

Frais			
	PALATINE EQUILIBRE	PALATINE CRISTAL EQUILIBRE – Part A	Evolution
Frais de gestion maximum	0.25 % TTC	0.80 % TTC	
Frais indirects maximum	2.25 %	1.80 %	
Frais courants 2020	1.84 %	2.45 %	

Informations pratiques		
Dénomination	PALATINE EQUILIBRE	PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part A
ISIN	FR0000978421	FR0010785683
Lieu d'obtention de la VL, des documents réglementaires et reporting	https://www.palatine-am.com/produits/tous-les-produits/	https://www.palatine-am.com/produits/tous-les-produits/

La fusion a reçu l'agrément de la part de l'AMF en date du 10/08/2021.

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part A du FCP absorbant PALATINE CRISTAL EQUILIBRE (code ISIN FR0010785683)** que vous trouverez ci-joint.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le dernier prospectus de l'OPCVM absorbant est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. :

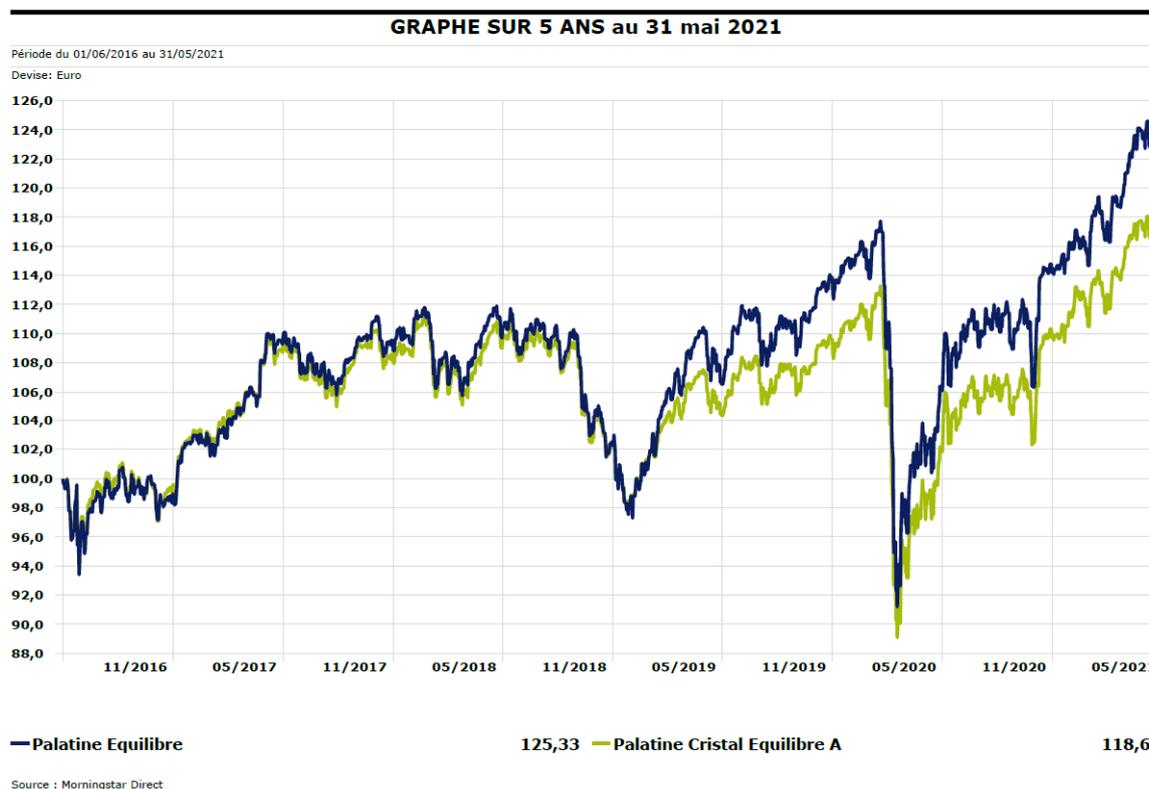
Annexe 1 : Graphique comparatif des VL des deux fonds Palatine Equilibre et Palatine Cristal Equilibre.

Annexe 2 : Description détaillée de l'opération.

Annexe 3 : Glossaire

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part A.

Annexe 1



Au vu des graphiques de performances des années passées, les deux fonds de fonds présentent une évolution similaire. Le fonds Palatine Cristal Equilibre investit sur un panel plus élargi d'OPC que le fonds absorbé afin de mieux répartir son actif et ne pas être tributaire de la performance d'un ou deux fonds cibles.

Annexe 2

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'OPERATION

Date d'Effet : le 27/09/2021

Date à laquelle le fonds PALATINE EQUILIBRE apportera ses actifs au FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE.

La dernière valeur liquidative du fonds PALATINE EQUILIBRE sera datée du 24/09/2021 et publiée le 27/09/2021.

Parité d'échange :

En tant que porteur de parts du fonds PALATINE EQUILIBRE, cette fusion entraîne pour vous l'échange de vos parts contre des parts A du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE à une parité déterminée comme suit :

Valeur Liquidative du FCP PALATINE EQUILIBRE datée du 24/09/2021

Valeur Liquidative de la part A du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE datée du 24/09/2021

A titre indicatif, la parité d'échange au 6/08/2021 aurait été la suivante :

$$\frac{\text{VL du FCP PALATINE EQUILIBRE} \quad 629,49 \text{ €}}{\text{VL du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE Part A} \quad 358,91 \text{ €}} = 1,75389373$$

Le porteur qui détient une part du fonds PALATINE EQUILIBRE (FR0000978421), compte tenu de cette parité, recevrait :

1,753 parts A du FCP PALATINE CRISTAL EQUILIBRE (code FR0010785683), avec une soulte de 0,32 €.

Modalités de fonctionnement :

En vue de la réalisation de cette opération, ***les souscriptions et rachats du FCP PALATINE EQUILIBRE seront interrompus le 22/09/2021 à 11h30.***

Annexe 3 : Glossaire

SRRI ou Indicateur Synthétique de Risque et de Rendement :

Indicateur représentant la volatilité historique annuelle du fonds à partir des rendements hebdomadaires constatés sur une période de 5 ans. Le niveau de risque/rendement est indiqué sur une échelle de 1 à 7, 1 étant le risque le plus faible.

Volatilité :

Indicateur qui mesure l'amplitude des hausses et des baisses d'un fonds. Il permet d'évaluer le risque du placement : quand la volatilité est élevée, la valeur du capital investi peut baisser de façon importante. Une volatilité élevée s'accompagne généralement d'une espérance de rendement intéressante. Cependant, un rendement élevé ne peut jamais être garanti.

Sensibilité aux taux d'intérêt :

C'est la fluctuation du cours d'une obligation en cas de modification de 1% des taux d'intérêts (à la hausse comme à la baisse).

Une obligation ayant une sensibilité de 4 verra ainsi sa valeur augmenter de 4% en cas de baisse des taux d'intérêts et diminuer de 4 % en cas de hausse.

Indice de référence (benchmark) :

Indicateur permettant d'évaluer la performance d'un marché financier ou d'un fonds.

CGI : code général des impôts.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE CRISTAL EQUILIBRE - Part A

ISIN : FR0010785683

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM recherche une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence, sur un horizon de 5 ans grâce à une gestion totalement discrétionnaire et dynamique d'un portefeuille diversifié constitué d'une sélection d'OPCVM et FIA actions, obligations et monétaires. L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100 % d'OPCVM et FIA de droit français et/ou européen.

Le portefeuille est concentré sur quelques OPCVM et FIA et ne vise pas une réplique de son indicateur de référence. Il peut s'écarter de l'allocation stratégique en fonction des choix tactiques de la gestion. Suivant les configurations des marchés, la gestion peut être active ou passive. Ainsi dans des phases de hausse continue, il aura tendance à conserver ses positions. A l'inverse, dans des phases de retournement ou d'instabilité, des arbitrages fréquents pourront être opérés pour rechercher de la surperformance.

L'OPCVM pourra être exposé, via des OPCVM et FIA, aux marchés actions entre 30% minimum et 60% maximum, et aux marchés taux et monétaire entre 40% minimum et 70% maximum. La part des OPCVM et FIA détenant des titres à haut rendement pour plus de 10% de leur actif est limitée à 20% de l'actif net de l'OPCVM. Globalement, les FIA représenteront au maximum 30% de l'actif.

L'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM est composé, pour 45% de l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis et pour 55% de l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Ces choix sont faits de façon pragmatique, sans recours à des outils quantitatifs. L'OPCVM a tendance à conserver ses positions et les arbitrages entre OPCVM et/ou FIA restent limités. Dans le cadre de cette gestion discrétionnaire, la gestion prendra ses décisions suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions, sur taux et sur indices uniquement à des fins de couverture contre les risques de taux et actions. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Type de fonds : OPCVM - UCITS V

Classification AMF de l'OPCVM : Néant

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de Bourse (à Paris), à l'exception des jours fériés légaux selon le code du travail français.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du nouvel indicateur de référence sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent renforcer ce risque et entraîner une baisse plus importante et plus rapide de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Ce risque mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

L'utilisation de techniques telles que des **produits dérivés** peut entraîner une amplification des mouvements du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.50%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.45%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

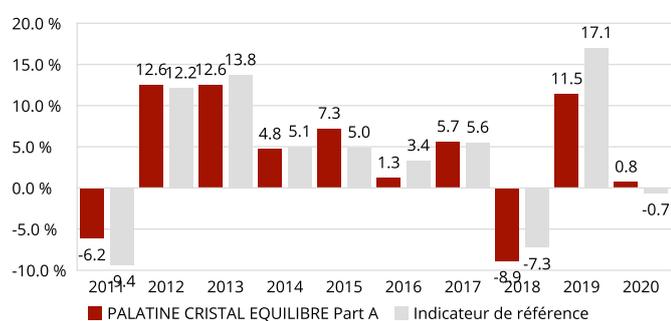
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31/12/2020.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter à la page 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 2009

Date de création de la part : 05/10/2009

Devise de référence : Euro

Indicateur de référence : A compter du 27/09/2021 : 45 % de l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis + 55 % de l'indice Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans. Du 01/08/2019 au 26/09/2021 : 60% Eurostoxx 50 div nets réinvestis + 40% Morningstar Eurozone Treasury Bond GR 1-3 ans. Jusqu'au 31/07/2019 : 60% Eurostoxx 50 div nets réinvestis + 40% FTSE MTS 3-5 ans.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués, jusqu'au 31/12/2012.

Depuis le 01/01/2013, la performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

A compter du 27/09/2021, le fonds modifiera sa stratégie et son profil rendement/risque. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management - 42 rue d'Anjou - 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée peuvent être obtenus sur simple demande écrite et sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Cette part A est destinée à tous souscripteurs.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/09/2021.